

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-249
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :

PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA
F.P.T

OBJET :
MODIFICATION DU
TABEAU DES
EMPLOIS ET
EFFECTIFS

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 SEPTEMBRE
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 06 OCT. 2026

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, GANGLOFF Didier, BATIGNE Brigitte,
GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne, KICKOFF Gladys,
FREUDENREICH Patrick, VIALARET Max, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, PERLES Bruno, DE ALMEIDA Marie, PERRIN
Afaf, CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard,
MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

DE LA CASA Javier donne pouvoir à GREFFIER Philippe,
LAMMOGLIA Éric donne pouvoir à GIRY Christophe,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absents : GAÏANI Audrey, ESTRADE Quentin,
FERNANDEZ Sandrine.

Secrétaire : VIALARET Max.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 06 OCT. 2026

ID : 011-211100763-20260929-DB2026249-DE

VU les articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des emplois et effectifs existant,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Compte tenu des modifications d'organisation sur les missions d'agents d'entretien des
bâtiments publics (optimisation de la répartition des sites à entretenir), il convient de
modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants dans les
conditions suivantes :

- Porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien des bâtiments publics à temps non complet créé initialement pour une durée de 30,50 heures par semaine, à 28 heures par semaine à compter du 01/01/2027,
- Porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien des bâtiments publics à temps non complet créé initialement pour une durée de 26 heures par semaine, à 28 heures par semaine à compter du 01/01/2027,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL des fonctionnaires concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

D'ADOPTER les modifications du tableau des emplois et effectifs ainsi proposées.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Septembre 2026

Le Maire,

 Philippe GREFFIER

The text is accompanied by the official seal of the Municipality of Castelnaudary, which is a circular emblem containing a coat of arms and the text "VILLE DE CASTELNAUDARY" and "11 (Aude)".